

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Janvier 2014

PRESENTS : MM R. PEREZ – B. CAUBET – Mme M. CHEVALIER
Mmes E. BOCKSTAL – C. BREANT – M.C LLORENS – V. ROUET
M. H. RENE – P. TACK – T. VELU

ABSENT EXCUSE : M. J.L HENNOCQUE (pouvoir à R. PEREZ)

ABSENTS : Mmes D. JEANROT– V. TERKA – M. P. LHOMOY– D. MAHOT

☞ Personnel communal

• Renouvellement de contrat CUI

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la fin du contrat de Monsieur Joseph GURHEM le 04 Février 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 7, contre : 0, abstention : 4) :

- souhaite demander le renouvellement du contrat CUI auprès de Pôle Emploi pour une période de 6 mois et un horaire de 24 heures par semaine.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement (convention, contrat de travail).

☞ Illuminations :

M. le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'illuminations de la part du premier adjoint pour une valeur de 3878,38 €, sans en avoir préalablement informé le conseil municipal ni le maire. M. le maire a bien signé une commande d'un montant de 1 939,19 € conforme au budget de 2 000 € prévu, sans avoir eu connaissance du devis demandé par le premier adjoint, qui stipule un crédit de 2 ans avec un engagement annuel de 1 939,19 €, soit 2 fois 1 939,19 €. M. Le Maire rappelle qu'il n'a jamais procédé à une dépense d'investissement d'un tel montant, sans avoir l'accord du conseil municipal.

M. le Maire demande au conseil municipal, s'il doit régulariser les accords pris par le premier adjoint.

Le conseil municipal (Pour : 7, Contre : 3, Abstention : 1) décide de conserver le matériel et de prévoir au budget 2014, les sommes engagées en 2013.

☞ Demande de subvention en vue de l'achat d'un véhicule :

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'un camion benne qui s'établit à la somme de 22.850 € H.T soit 27.420 € TTC, en prévision du remplacement du vieux tracteur Renault acquis en 1970.

Monsieur VELU demande qu'un autre devis soit demandé pour l'achat d'un camion à benne amovible.

Le Conseil municipal (pour : 5, contre : 2, abstention : 4) décide :

- de demander une subvention au taux le plus élevé et de prévoir cette dépense au budget 2014.

☞ Affaires diverses

◆ Démission de Jeffrey DENEVE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Jeffrey DENEVE à compter du 1^{er} Janvier 2014.

◆ Location au « 15, Rue Principale »

Monsieur le Maire présente le dossier de Monsieur Arnaud BONTEMPS déposé auprès du Cabinet LAMY à Gisors.

Le Conseil Municipal (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) décide :

- De louer l'appartement « 15, Rue Principale » à Monsieur Arnaud BONTEMPS à compter du 1^{er} Février 2014.

◆ **Modification de la durée hebdomadaire de travail**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le surcroit de travail pour les deux adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet et son intention de confier la gestion du site internet à l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 11, contre : 0, abstention : 0) décide :

- Concernant les deux adjoints techniques de 2^{ème} classe : Madame Corinne MIGNOT et Mme Patricia ZABERA effectueront une durée hebdomadaire de travail de 22 heures au lieu de 20 heures à compter du 1^{er} Janvier 2014
- Concernant l'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe : Melle Marlyse MELGET effectuera une durée hebdomadaire de 20 heures au lieu de 17 heures 30 minutes à compter du 1^{er} Janvier 2014
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

◆ **Fleurissement**

Monsieur le Maire fait part de l'envoi par le Comité Régional du Tourisme de Picardie d'un diplôme concernant le fleurissement de la commune et d'un chèque de 260 €.

Merci aux employés communaux et à Madame LLORENS pour leur implication sur le fleurissement de la Commune.

◆ **Demande d'aides**

Monsieur le Maire fait le point sur l'aide annuelle de 75 € versée depuis des années aux œuvres caritatives suivantes : Ligue contre le cancer, Œuvres des pupilles de l'Oise, l'Association des paralysés de France, Croix rouge française, Mission locale pour l'emploi

Il présente de nouvelles demandes de la part de l'APEI, le Fil d'Ariane, l'association du Club Communal des Jeunes de Sérifontaine, l'association française des scléroses en plaques, secours populaire français.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer à accorder des aides aux œuvres caritatives déjà bénéficiaires et de ne pas en rajouter.

Le Maire

Ramon PEREZ